



Séminaire des régies d'eau et d'assainissement **(jeudi 18 septembre 2008, dans les locaux du musée de Grenoble)**

Programme

9h00 - Ouverture – M. Michel Destot, député-maire de Grenoble

9h20 - La gestion en régie de l'eau et de l'assainissement à Grenoble :

- **le service public de l'eau de la Ville de Grenoble, hier, aujourd'hui et demain**
- **le retour en régie du service de l'assainissement de Grenoble-Alpes-Métropole (la METRO)**

M. Eric Grasset, président de la régie de l'eau de Grenoble, vice-président de la METRO (en charge notamment des risques majeurs et de l'eau)

M. François Diaz, vice-président de la METRO en charge de l'assainissement, maire de Saint-Paul de Varces

M. Jacques Tcheng, directeur de la régie des Eaux de Grenoble

M. Bruno Maneval, directeur de la régie « assainissement » de la METRO

10h00 - Les régies de l'eau et de l'assainissement de Nantes-Métropole :

- **des régies fonctionnant sous le contrôle de la collectivité**
- **une comparaison permanente de l'efficacité des régies et des exploitants privés**

M. Raymond Lannuzel, vice-président de Nantes Métropole, chargé de l'eau potable et de l'assainissement

M. Jean-Luc Perrouin, directeur de l'eau de Nantes-Métropole.

10h40 - Le Syndicat des eaux de la Veune, une régie rurale dans la Drôme des collines (créée en 1949, desservant 12 000 habitants)

- **un personnel impliqué et polyvalent**
- **des compétences techniques (SIG, bornes de puisage, télégestion, modélisation du réseau,)**
- **un service durable (financement sans emprunt des investissements nécessaires)**
- **une mesure de la satisfaction des usagers**

M. Max Osternaud, président du Syndicat des eaux de la Veune

M. Pierre Savinel, directeur du Syndicat des eaux de la Veune.

11h20 – Table-ronde: comment défendre, au niveau des instances européennes, le libre choix du mode de gestion et la gestion publique des services d'eau et d'assainissement ?

- **les principaux enjeux actuels de la politique communautaire en matière de gestion des services publics locaux**

M. Michel Desmars, chef du service de l'eau de la FNCCR

- **l'exemple des villes allemandes :**
 - **comment sont organisées les entreprises publiques qui distribuent l'eau potable et assurent l'assainissement des eaux usées ;**
 - **quels moyens sont mis en œuvre pour convaincre les responsables européens de l'efficacité d'une telle organisation**

M. Uwe Wrieden, maire de Wietzenhof (Basse Saxe)

M. Wilhelm-Josef Dewey, conseiller technique du Président du CEEP (Centre européen des entreprises de service public),

- **Aqua Publica Europea : une nouvelle association qui défend la gestion publique de l'eau auprès des instances européennes**

Mme Odile de Korner, directrice générale de Eau de Paris

12h30 - Déjeuner

14h00 – Atelier sur le retour en régie (présentation de plusieurs cas dans des collectivités de caractéristiques différentes)

14h00 - Le cas d'une grande ville : Paris :

- **le choix d'une régie dotée de la personnalité morale pour la distribution d'eau potable ;**
- **les motifs de ce choix, et les résultats attendus.**

Mme Odile de Korner, directrice générale de Eau de Paris

14h45 – La démarche d'un syndicat rural, le Syndicat intercommunal des eaux de Piennes :

M. Lucien Mazzocco, président du Syndicat.

15h30 – La création de la régie « Castraise de l'eau » :

M. Pascal Bugis, maire de Castres et M. Pierre Lapellerie, directeur de Castraise de l'eau.

16h15 – Le retour en régie de la Ville de Venelles :

M. Jean-Pierre Saez, maire de Venelles et M. Max Bariguan, directeur de la Régie des Eaux de Venelles.

Les trois dernières collectivités présenteront des exemples de retours en régie réussis – outre les éléments spécifiques à chaque contexte local, les intervenants aborderont notamment :

- **la transmission des informations détenues par le délégataire sortant au moment de la création de la régie ;**

- le rachat de certains équipements appartenant au délégataire (y compris, dans certains cas, les compteurs), le versement d'indemnités ;
- le sort du personnel du délégataire et le statut du personnel de la régie ;
- le recouvrement des recettes de la régie (facturation, relations avec le comptable public, création éventuelle d'une régie de recettes) ;
- le recours éventuel à des entreprises extérieures pour assurer une partie des tâches d'exploitation, et l'organisation des astreintes ;
- les outils de pilotage de la régie.

17h00 - Conclusion : M. Paul Raoult, sénateur du Nord, président des syndicats d'eau et d'assainissement du Nord, président du conseil d'orientation des régies d'eau et d'assainissement de la FNCCR.